



Département de Meurthe-et-Moselle – Arrondissement de BRIEY

Commune de BASLIEUX

PROCES-VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL
DU 6 NOVEMBRE 2025

Date de la convocation : 30 octobre 2025

Date d'affichage : 13 novembre 2025

Nombre de conseillers : en exercice : 11

Présents : 9

Votants : 11

Etau(en)t présent(s) : MULDER Daniel, POULAYON Angélique, KLEIN Raymond, RICHY Georges, RITTER Denis, ENTZINGER Stéphane, CANDELA-NICHIL Annick, AKIL Dalila, FRANCOIS Noël

Etau(en)t excusé(s) : SOBLET Philippe (pouvoir à ENTZINGER Stéphane)
COLA Bruno (pouvoir à FRANCOIS Noël)

Etau(en)t absent(s) :

Public : oui

Le Maire ouvre la séance à 20h00 et présente l'ordre du jour :

Désignation du secrétaire de séance,

- Approbation du procès-verbal de la dernière séance du 25 septembre 2025 (pièce jointe à la présente),
- FINANCES – Reconductio demande de subventions vidéo protection,
- FINANCES – Reconductio demande de subventions rénovation du pont du fossé du blanc pain menant à la Nécropole Nationale de Grand champ
- FINANCES – Reconductio demande de subventions aménagement d'un espace de loisirs,
- FINANCES – Demande de subventions réfection de voirie rue de rosière – rue de la chapelle,
- DIVERS – Approbation du nouveau règlement intérieur de la salle communale,
- DIVERS – Autorisation à ester en justice
- ONF – Affouages parcelle 28 et parcelles 9 et 10 (chablis)

Désignation du secrétaire de séance :

RICHY Georges se propose comme secrétaire de séance.

Le conseil donne son accord à l'unanimité.

Point 1 : Approbation du procès-verbal de la dernière séance du 25 septembre 2025

<i>POUR</i>	<i>CONTRE</i>	<i>ABSTENTION</i>
11	0	0

Point 2 : FINANCES - Reconduction demande de subventions vidéo protection

Le Maire indique au conseil municipal que suite à la délibération du 16 janvier 2025, des demandes de subventions concernant ce projet avaient été réalisées mais n'ont pas toutes abouties. Il convient donc de réitérer ces demandes.

<i>POUR</i>	<i>CONTRE</i>	<i>ABSTENTION</i>
11	0	0

Point 3 : FINANCES – Reconduction demande de subventions rénovation du pont du fossé du blanc pain menant à la Nécropole Nationale de Grand champ

Le Maire indique au conseil municipal que suite à la délibération du 4 décembre 2024, des demandes de subventions concernant ce projet avaient été réalisées mais n'ont pas toutes abouties. Il convient donc de réitérer ces demandes.

<i>POUR</i>	<i>CONTRE</i>	<i>ABSTENTION</i>
11	0	0

Point 4 : FINANCES – Reconduction demande de subventions aménagement d'un espace de loisirs

Le Maire indique au conseil municipal que suite à la délibération du 9 avril 2025, des demandes de subventions concernant ce projet avaient été réalisées mais n'ont pas toutes abouties. Il convient donc de réitérer ces demandes.

<i>POUR</i>	<i>CONTRE</i>	<i>ABSTENTION</i>
11	0	0

Point 5 : FINANCES – Demande de subventions réfection de voirie rue de rosière – rue de la chapelle

Le Maire explique que suite à la création de nouveaux logements rue de rosière, il est nécessaire de créer des trottoirs afin d'assurer la sécurité des usagers. Par ailleurs, la rue de rosière ainsi que rue de la chapelle nécessitent une réfection de voirie. Il convient donc de faire les demandes de subventions afin de mener ces projets à bien.

<i>POUR</i>	<i>CONTRE</i>	<i>ABSTENTION</i>
11	0	0

Point 6 : DIVERS – Approbation du nouveau règlement intérieur de la salle communale

Le Maire informe le conseil municipal qu'à la suite de la hausse des coûts de l'énergie ces dernières années, il est nécessaire de modifier le règlement intérieur de la salle polyvalente. La modification de ce dernier vise à instaurer le paiement du coût du chauffage à chaque location, informer les usagers des conditions exactes dans lesquelles ils pourront disposer de la salle polyvalente et de la salle EDB ainsi que protéger la commune contre des désordres et méfaits. Le tarif actuellement en vigueur pour le chauffage est de 1,50€ / m³ consommé.

<i>POUR</i>	<i>CONTRE</i>	<i>ABSTENTION</i>
8	2 (CANDELA-NICHIL Annick & POULAYON Angélique)	1 (AKIL Dalila)

Point 7 : DIVERS – Autorisation à ester en justice

Le Maire informe le conseil municipal que dans le cadre de la convention signée avec l'association Timeleon le 10 juillet 2023, cette dernière était tenue de régler la location des locaux ainsi que les factures d'énergie (eau, électricité, gaz).

Malgré plusieurs relances, l'association Timeleon n'a réglée aucune facture d'énergie de septembre 2023 à juillet 2024.

Il convient donc de mener une action en justice afin de récupérer les montants engagés.

<i>POUR</i>	<i>CONTRE</i>	<i>ABSTENTION</i>
11	0	0

Point 8 : ONF – Affouages parcelle 28 et parcelles 9 et 10 (chablis)

<i>POUR</i>	<i>CONTRE</i>	<i>ABSTENTION</i>
11	0	0

Informations et questions diverses :

- Concernant la rénovation du pont menant à la Nécropole Nationale de Grand-Champ, à ce jour, le dessus du pont est terminé (bétonnage de la dalle et des longrines, les travaux de réparation de la voûte ont commencé ainsi que ceux des murs en maçonnerie de chaque côté du pont. Le planning des travaux est respecté.
- Concernant la rénovation de la toiture de la chapelle, les ABF ont validé la proposition avec une couverture en tuile plate rouge pour un montant de 4779,50€ HT pour l'ensemble des travaux (fourniture et pose des tuiles, d'un écran de sous toiture, contre lattage et lattage, pose de faîtages scellés au mortier de ciment, d'une rive de zinc, etc.). Aucune demande de subvention envisagée pour ces travaux.
- Au niveau de l'école de Morfontaine, avec Raymond, nous avons assisté ce lundi 3 novembre au conseil d'école. Cette année l'école comporte 5 classes suite à l'implantation d'un poste à la rentrée pour un total de 109 élèves. A l'occasion de la Saint Nicolas le 4 décembre 2025 les enfants assisteront à la salle polyvalente la projection de « le roi et l'oiseau ». Pour les élèves de maternelle et au visionnage de Ellio pour les élèves d'élémentaire (l'après-midi). Le vendredi 5 décembre, Saint Nicolas passera dans les classes le matin et offrira aux enfants un livre et un paquet de friandises (de la part des municipalités. M. PLUVINET a annoncé qu'il n'y aurait pas de goûter de Saint Nicolas cette année. Suite à cette réunion, avec Raymond, nous avons rencontré Nora pour échanger sur son travail au sein de l'établissement.
- Au niveau bois, pour info, 21 affouagistes se sont déjà inscrits. Les inscriptions seront closes à partir du vendredi 14 novembre. Le tirage au sort devrait se faire pour la fin du mois. En date du 17 octobre, l'ONF a envoyé un mail mentionnant la vente de chênes issus de la parcelle 23 pour un montant de 5288,53€. Le reste de bois abattus est en cours de vente.
- Concernant la communauté de communes, lors du dernier conseil, suite à la demande d'un administré de Ville Houdlémont au sujet de la fiscalité incitative des ordures ménagères, M. le Président a souligné qu'il fallait mettre 1 million

d'euros sur la table pour démarrer ! Les raisons : le personnel, les nouveaux bacs et les camions ! Actuellement, le budget des ordures ménagères est de 3,4 millions d'euros dont 30% pour le fonctionnement de la déchèterie. Bonnes nouvelles : le volume des ordures ménagères a diminué de 10% et celui du tri augmenté de 6%. Ce qui ne s'améliore pas : les parpaings, pièces de moteur, bouteilles, etc. déposés dans les poubelles !!! Lors de ce conseil, M. Philippe GRETHEN a rappelé la réunion des référents contre la lutte du frelon asiatique, rencontre prévue le mardi 18 novembre à 18h à la salle des fêtes d'Epiez sur Chiers. Tanguy y sera. Il a été rappelé également la nécessité de mettre en place un maillage de piégeage au printemps pour contrôler au mieux la prolifération des nids de frelons asiatiques. La commune de Baslieux a été montrée en exemple pour les initiatives mises en place (plus de 12 pièges installés, panneau pour sensibiliser les administrés, etc.). Concernant la programmation des illuminations : allumage le 1^{er} décembre au 6 janvier ainsi que le 24, 25 et 31 décembre (les décorations restent allumées toute la nuit). Pour la pose et dépose de ces décorations sur poteau, en date du 04 novembre 2025, la facture s'élève à 772€ HT (926,42TTC, 626,40€ TTC l'an passé !!!).

- Suite aux immondices déposées le samedi 18 octobre 2025 sur le site réservé pour les grumes route de Pierrepont, Raymond est allé déposer plainte. Enquête en cours !!!! Avec l'aide de Laurent PIERÇON, Tanguy et René ont remis en place à l'entrée du parc des grumes les pierres bloquant l'accès.
- Au niveau des dotations, celle issue de la répartition du fond départemental de la péréquation de la taxe additionnelle aux droits de la mutation à titre onéreux (TADMTO) pour 2025 s'élève à 14241€ (20330€ l'an passé). Celle correspondante au fond départemental de péréquation la taxe professionnelle année 2025 s'élève à 10522€ (11944€ l'an passé). Concernant la compensation du supplément familial de traitement : 1156€ pour 2023 et pour 2022 : 959€.
- Suite à la réunion du comité syndicat intercommunal des eaux de Mexy avec Raymond, nous avons appris la dissolution du syndicat au 31 décembre 2025. La commune de Baslieux signera une convention avec le SIEP et la CAL pour l'approvisionnement en eaux. La bonne nouvelle : le montant de la trésorerie serait réparti au prorata des habitants des différentes communes adhérentes soit pour Baslieux : 50400€ peut être 55000€. Tout cela dépend de la délibération finale qui sera prise au sein de la CAL.
- Parlons congélateur : celui de la salle polyvalente est en très mauvais état, Raymond KLEIN, qui quitte la commune, nous propose un congélateur identique pour la somme de 200€ (valeur 1200€). Un compte a été ouvert auprès de la Seigneurie (établissement de vente de peinture professionnelle). Noel FRANCOIS

se propose de remettre en état les portes d'entrée des bâtiments communaux. Un grand merci à Noel !

- Au niveau du cimetière, il est envisagé l'achat d'un nouveau columbarium. Plusieurs devis ont été demandés : les prix vont du simple au double. (8330€TTC à 16200€ TTC). Mme CANDELA-NICHIL suggère de contacter également le complexe funéraire Le *Paradis Blanc* à Lexy. Contact a été pris.
- Ce mardi 4 novembre 2025 avec Adrien JACQUEMIN et Noel FRANÇOIS, nous nous sommes déplacés à Velle sur Moselle pour découvrir une maison intergénérationnelle, une réhabilitation d'une ancienne maison avec quatre appartements dotés d'espaces partagés et d'une tisanerie accessible aux habitants. Nous avons rencontré l'architecte qui viendra découvrir notre presbytère. Madame le Maire nous a communiquée toutes les pistes pour obtenir les subventions. (Valentin MAIROT, architecte, viendra découvrir le presbytère pour nous donner son avis).
- Manifestations à venir : mardi 11 novembre : commémoration en l'honneur du 107^{ème} anniversaire de l'armistice de Grande Guerre ; dimanche 16 novembre : théâtre à la salle polyvalente ; dimanche 7 décembre : Saint Nicolas. Dimanche 14 décembre : Marché de Noël à la salle polyvalente. A l'occasion, les colis des anciens seront distribués. Samedi 20 décembre : vœux du maire.

La séance est levée à 21h19.

RICHY Georges
Secrétaire de séance



MULDER Daniel
Maire

